



COMPTE-RENDU

Séance du 26 janvier 2016

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusée : Muriel DAVID qui a donné pouvoir à Manuella PARAUD

Monsieur Patrice ROUSSELOT a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents

Adjonction ordre du jour : Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique

1 – Médiathèque – demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Lors du conseil municipal du 3 décembre 2015, il a été décidé de transformer les anciens services techniques en médiathèque. Le devis estimatif des travaux s'élève à 148 500 € HT. Le projet peut être subventionné à hauteur de 80% (Etat, Région, Département, SyDEV). Aussi, une demande de DETR va être déposée auprès des services préfectoraux. (Vote à bulletins secrets – 19 votants – 16 POUR le dépôt du dossier – 3 NON)

2 – Assainissement la Guierche/la Girarderie – Tarifs pour raccordement et branchement

Les travaux d'assainissement arrivent à leur terme. Les tarifs de raccordement et de branchement ont été fixés : 552 € pour le branchement, 848 € pour le raccordement des maisons déjà existantes ou 950 € pour le raccordement des futures habitations. (Vote à mains levées – 19 votants – 17 OUI – 2 ABSTENTION)

3 – Rémunération des agents recenseurs

Le recensement a débuté le 21 janvier dernier et s'achèvera le 20 février prochain. La commune va percevoir une dotation de l'Etat d'un montant de 3 182 € pour l'organisation du recensement. Il a été décidé de partager cette dotation entre les 3 agents recenseurs soit 1 060 € chacun auxquels s'ajoute le remboursement des frais de déplacement. Cette rémunération est susceptible d'être revue au cas où un agent ne remplirait pas ses objectifs. (Adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées)

4 – Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique

Compte-tenu de la charge de travail actuelle et à venir, il a été décidé de créer un poste temporaire d'adjoint technique, à raison de 35h hebdomadaires, à compter du 1^{er} février et jusqu'au 31 décembre 2016. La personne actuellement en CDD jusqu'au 31 janvier, occupera ce poste. (Adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées)

5 – Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Chantonnay

La ville de Chantonnay accueille sur son territoire le centre médico scolaire. Depuis la fusion des secteurs en 2010, la ville supporte seule financièrement les frais engendrés par ce service (loyer, fluides, entretien des bâtiments, fournitures administratives, matériel informatique...)

Pour l'année 2013/2014, 8 337 élèves issus des établissements publics et privés des communes rattachées au CMS ont été suivis.

En 2014, afin de compenser symboliquement les frais supportés, CHANTONNAY a décidé de réclamer aux communes concernées une participation financière de 0.50 €/ élève.

La participation de Vendrennes s'élève à : 220 enfants X 0.50 € = 110 €
(Adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées)

6 – Attribution subvention "rénovation façade"

Une opération de rénovation de façades et de toiture a été instaurée en 1998, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers : des aides sont accordées par la COMCOM et par la commune.

Un dossier a été accepté à l'unanimité par un vote à mains levées. Une subvention communale de 150 € sera versée au demandeur.

7 - Attribution des subventions – 1^{ère} partie

Il a été décidé d'attribuer une aide de 50 €/enfant scolarisés dans les maisons familiales, IME, CFA... Les subventions suivantes ont donc été accordées à l'unanimité des membres :

AFORBAT : 50 € - CFA St Michel Mt Mercure : 50 € - IME les Herbiers : 75 € - CFA La Louisière Les Herbiers : 75 € - IFACOM la Ferrière : 50 € - Maison Familiale Secondigny : 25 € - Chambre des Métiers : 100 € - Maison Familiale Mouilleron en Pareds : 25 € - Maison Familiale Mauléon : 50 €

8 – Attribution des subventions aux associations locales

En 2015, il a été proposé aux associations qui le souhaitent de déposer en mairie des demandes de subvention, avant le 31.12.2015, pour une aide financière susceptible d'être accordée en 2016. Trois associations ont déposé une demande.

Après réflexion, il a été décidé d'attribuer une subvention uniquement aux associations qui encadrent des jeunes de moins de 18 ans.

Compte-tenu du nombre de jeunes concernés dans chaque association, les subventions suivantes ont été accordées : Tennis de Table : 160 € - Club de Volley : 360 € (Vote à bulletins secrets : 18 votants – attribution de 8€/enfant : 8 voix – attribution de 10 €/enfant : 10 voix)

L'ACV a également déposé une demande, en particulier pour la foire commerciale qui aura lieu avril 2016, mais l'association ne répondant pas au critère d'attribution, aucune subvention n'a été accordée. Toutefois, la commune participera puisque les salles seront mises gracieusement à disposition et les services techniques participeront à l'organisation.

9 – Subvention au Comité des Œuvres Sociales

Depuis 2015, la commune adhère au comité des œuvres sociales des Herbiers.

Une subvention, calculée par rapport à un pourcentage de la masse salariale (0.85%), doit être versée. Pour l'année 2016, elle s'élève à 1 449.45 €. Vote à mains levées – 19 votants – 19 POUR

10 – Autorisation de paiement de factures en investissement avant le vote du budget

Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal a autorisé le paiement des dépenses en investissement des factures suivantes :

Honoraires dossier Loi sur l'Eau (3 024 € TTC) – Annonce procédure adaptée maîtrise œuvre restaurant scolaire (270.60 € TTC) – sèche-linge (479.40 € TTC)
(vote à mains levées – 19 votants – 17 OUI – 2 ABSTENTION)

11 – Imputation de factures de moins de 500€ en section d'investissement

Les factures suivantes seront imputées en investissement :

- Inspection télévisée réseau EP du Boisselin : 367.50 € HT – Annonce procédure adaptée MO restaurant scolaire : 225.50 € HT – sèche-linge : 399.50 € HT – Maîtrise œuvre réseau la Guierche : 403.48 € HT – Maîtrise œuvre station la Guierche : 303.96 € HT
(adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

12 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Les statuts de la COMCOM vont être modifiés de façon à transférer la compétence "voirie de liaison d'intérêt communautaire". La route reliant Vendrennes à Mouchamps va ainsi devenir intercommunale. Son entretien sera assuré par la COMCOM

(Vote à mains levées – 19 votants – 16 POUR – 3 ABSTENTION)

QUESTIONS DIVERSES

- **Distribution du "Vent draine"**

Lors de la dernière parution, certains secteurs ont été distribués trop tardivement. Si un élu est indisponible, la distribution sera faite par un autre conseiller de façon à respecter les délais de distribution. La prochaine parution aura lieu en avril. Un courrier sera prochainement adressé aux associations avec les dates de remise des articles, pour l'année 2016

- **Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale**

Le conseil municipal est invité à visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale le 22 mars prochain

- **Repas des Aînés**

Le repas annuel offert par le CCAS aux personnes de la commune âgées de plus de 70 ans aura lieu le 3 février. Le repas est préparé par la cuisinière du restaurant scolaire

- **Marche de la Ligue contre le Cancer**

Elle aura lieu à Vendrennes le 6 mars prochain. Le verre de l'amitié sera offert par la commune

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 16.12.2015

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
05.01.16	LABO VENDEE	Prélèvements surfaces restaurant scolaire	516.60 € HT
12.01.16	ROUSSELOT	Aménagement arrêts car Place Jean Yole	6 264.83 € HT

TOUR DE TABLE

Roseline PHILIPART : L'Agence Routière Départementale a fait savoir que le revêtement de la RD160 en agglomération ne serait pas refait cette année.

Marie BELAUD : Réunion de la "commission Solidarité Familles Jeunesse" le 28 janvier

Hervé JOBARD : Réunion de la "commission paysage" le samedi 13 février à 10h00

Christian MAZO : Les bibliothécaires organisent une animation à la salle Vendrina le 26 février prochain sur le thème des années 55/60

A compter du 1^{er} février, les agents techniques auront tous la même tenue vestimentaire réglementaire

Les travaux de construction d'une nouvelle classe à l'école vont débuter le 8 février prochain. L'accès des engins de chantier se faisant par le chemin piéton reliant la rue de l'Hommeau à la rue de la Tendresse, celui-ci sera fermé.

Le marché des producteurs locaux aura lieu le 26 août en partenariat avec les associations locales qui mettront en place des animations

Claude ROUSSEAU : un accident a eu lieu sur la RD160 en entrée d'agglomération, au niveau des haricots ciment au centre de la voie. La peinture n'est plus assez visible > Demander à l'Agence Routière Départementale d'intervenir

Didier CHAUVET : Réunion de la "commission voirie/assainissement" le 11 février à 20h

Florence de CHABOT : Samedi 23 janvier la mairie était fermée, et au cours de la permanence pour le recensement de la population, il a été constaté la venue de quelques personnes pensant la mairie ouverte. Manuella PARAUD ajoute que la fermeture un samedi matin sur 2 pose des difficultés et ne répond pas à ce que doit être un service public. > Mme le Maire rappelle que la

fermeture 1 samedi sur 2 est due à une réorganisation interne des services administratifs et qu'il n'est pas envisagé d'y apporter des modifications. De plus, elle précise qu'avec l'ouverture du vendredi après-midi, la mairie est globalement ouverte plus longtemps sur la semaine qu'avant.

Maryse TOURNIER : Le conseil municipal des enfants réfléchi à la réalisation de panneaux signalant la présence des enfants rue de l'Hommeau et rue du Champ de la Foire. Un concours va être mis en place, en collaboration avec l'école, pour la réalisation d'une affiche explicative sur le tri sélectif et le compostage et qui sera ensuite affiché dans la salle Vendrina

Rémi SEILLER : Présence de trous dans l'accotement à la Touche Bertrand qu'il faut reboucher, ainsi qu'à l'entrée de la déchetterie > contact sera pris avec la COMCOM pour l'entrée de la déchetterie

Patrice ROUSSELOT : Malgré la pose des panneaux de limitation à 70 km/h route de la Brossière, les véhicules circulent toujours vite. > Le panneau à la Guierche va être déplacé à proximité du calvaire et un panneau de rappel sera posé vers l'Enelière

Manuella PARAUD : Qu'en est-il de l'aménagement du carrefour RD160/sortie du Bel Endroit ? > les riverains semblent satisfaits des travaux réalisés. Toutefois la présence du nouveau trottoir à droite en venant des Herbiers empêche les voitures de serrer à droite pour décélérer. Un comptage des véhicules va prochainement être réalisé par l'Agence Routière à l'intérieur du Bel Endroit afin de déterminer le nombre de véhicules empruntant cette voie ainsi que leur vitesse

Pourquoi les résidents de la MARPA ne plient-ils plus le Vent Draine ? > Parce qu'ils sont vieillissants et que le pliage devient difficile pour certains.

Gérard GALLARD : Le chemin du Tirefour à l'Enelière est impraticable > A voir en commission

Des descentes d'eaux pluviales de riverains dans le chemin creux nouvellement réaménagé dégradent le chemin > contact va être pris avec les riverains concernés et des aménagements vont être faits

Le 1^{er} février 2016

Le Maire

Roseline PHILIPART